



11, rue du Morvan
BP 80831
60008 BEAUVAIS

Pierre Ripart
Secrétaire départemental

03 44 05 02 20

09 83 30 02 20

snu60@snuipp.fr

SNUipp-FSU Oise

Beauvais, le 28 mai 2019

Objet : Loi « pour l'école de la confiance » et accompagnement des sorties scolaires

Monsieur le sénateur,

En tant que secrétaire du SNUipp-FSU, syndicat majoritaire des enseignant·es du premier degré, je souhaiterais connaître votre position sur l'amendement adopté par le Sénat dans le cadre du projet de loi « *pour une école de la confiance* » et qui vise à interdire le port du voile pour les mamans accompagnatrices lors des sorties scolaires.

L'amendement voté par le Sénat prévoit ainsi d'étendre l'obligation de neutralité qui pèse sur les agent·es de la fonction publique aux parents « *lorsqu'ils accompagnent les élèves lors des sorties et voyages scolaires [...]* ».

Une fois de plus et après **la circulaire du 27 mars 2012 relative aux orientations et instructions pour l'année 2012**, dite circulaire Chatel, dénommée « Garantir la laïcité » qui avait constitué le fondement des exclusions des mamans voilées des sorties scolaires, cette question revient de nouveau sur le devant de la scène alors que la législation est parfaitement claire.

En effet, le Conseil d'État s'était prononcé dans un avis le 19 décembre 2013 et rappelé le **statut d'usagers du service public** des parents accompagnateurs, position entérinée par la jurisprudence dans deux jugements du Tribunal Administratif de Nice du 9 juin 2015, et du Tribunal Administratif d'Amiens, le 15 décembre 2015.

Rappelons que les parents d'élèves bénéficient d'une place privilégiée au sein de l'école publique, et font partie de la communauté éducative bien qu'ils n'aient ni le statut d'agent·es publics, ni celui de représentant·es de l'Éducation nationale.

Dans ce cadre-là, l'encadrement des sorties scolaires et/ou activités éducatives est ouvert aux parents d'élèves, qui peuvent, occasionnellement et bénévolement, apporter un soutien complémentaire aux enseignant·es. Cette participation permet d'ailleurs de resserrer les liens entre les familles, les enfants et le personnel de l'Éducation nationale.

L'exclusion des mamans voilées aura des conséquences graves : tout d'abord en matière de pérennité des sorties scolaires, certaines écoles manquant cruellement de parents accompagnateurs ; et aussi de bien-être de l'enfant, dont l'épanouissement scolaire passe par l'investissement des parents au sein de l'école.

Le fait que ces mamans soient exclues en raison de leurs convictions personnelles entrainera nécessairement un sentiment d'exclusion et d'humiliation, non seulement pour les mères, mais aussi et surtout pour les enfants.

Il est déplorable que si peu de voix s'élèvent pour dénoncer une telle dérive dramatique et que tant d'entre elles ne s'expriment au contraire que pour soutenir le discours du rejet et de l'intolérance.

Dès lors, nous sommes collectivement face à un choix décisif :

Opter pour une laïcité d'exclusion, dévoyée de son sens initial pour bannir les musulman-es, et les femmes voilées en particulier, de toute participation à l'espace collectif en prétendant les émanciper au mépris de leurs libertés les plus élémentaires. Une telle approche creusera de profondes divisions dans le pacte citoyen, dans notre société déjà si fracturée, et renforcera les extrêmes dans leurs discours clivants.

Ou faire œuvre de courage politique et de dignité en réaffirmant la portée historiquement ouverte et inclusive du principe de laïcité, qui n'a jamais été un rejet ni une censure du religieux, mais au contraire la garantie que chacun·e puisse pratiquer et exprimer sa religion librement, dans le respect des lois de notre pays.

Par conséquent, je souhaiterais avoir un positionnement clair et explicite de votre part sur ces questions, afin de savoir si vous comptez vous ranger au côté de celles et ceux qui, sous couvert d'une laïcité détournée, entendent soutenir ces projets de lois liberticides ou si au contraire, vous serez de celles et ceux qui font entendre leur voix pour mettre fin à ce racisme dévastateur qu'est aujourd'hui l'islamophobie.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez recevoir mes sincères salutations et soyez assuré·e de mon engagement en faveur du service Public et Laïc d'Éducation.

Pierre Ripart

Secrétaire départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive 'P' followed by a horizontal line extending to the right. To the right of the signature, the initials 'PR.' are written in a simple, blocky font.